OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	ECLA	**CODE APE**	7490 A
N° DE SIRET	800 485 682 00028	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	SARL à associé unique	**CERTIFICAT NUMÉRO**	1978
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. LAGNY Thomas	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	02/04/2019
ADRESSE	19 bis, rue de l'Abbaye	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	02/04/2023
	80570 EMBREVILLE	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	02/04/2027
TÉL / FAX	03 60 26 06 56	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	contact@be-ecla.fr	**ASSURANCE(S)**	euromaf 7590249/S

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 27 Janvier 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC



LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

DÉVELOPPEMENT DURABLE a suivi une formation "Environnementale"
BILAN CARBONE
CONSTRUCTION PASSIVE
COMPÉTENCES FLUIDES ET STRUCTURES pour les opérations de logements familiaux – individuels et collectifs – (hors études dimensionnelles et plans)

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.